



Rapport Annuel 2021

Sur le prix et la qualité du service
public de prévention des déchets



SOMMAIRE

Le mot du Vice-Président

1 Territoire et organisation du service

- 1.1 Périmètre du territoire des terres du Lauragais
- 1.2 Population du territoire géré en régie
- 1.3 La commission environnement
- 1.4 Nouvel organigramme du service

2 Témoignages

- 2.1 Responsable secteur collecte
- 2.2 Chefs d'équipe

3 La collecte

- 3.1 Les tonnages 2021
- 3.2 Evolution des tonnages 2017- 2021

4 Les déchetteries

- 4.1 Les entrées
- 4.2 Les tonnages
- 4.3 Evolution des tonnages 2017-2021

5 Indicateurs financiers

6 Actions de prévention et de communication

Le mot du Vice-Président

Malgré une crise sanitaire toujours présente et de fortes contraintes sanitaires, élus et agents du département environnement ont su s'adapter pour mener à bien l'ensemble des missions de service public.

Après un travail mené par la commission environnement, le 2 mars 2021 terres du Lauragais a adopté son nouveau règlement de service public de prévention et de gestion des déchets.

La commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés des terres du Lauragais s'est réuni le 20 janvier 2021 pour dresser un bilan ainsi qu'une mise à jour avec de nouveaux objectifs qui permettront d'atteindre les objectifs réglementaires, tant en termes de réduction des déchets qu'en termes d'obligations telles que l'extension des consignes de Tri et le tri à la source des bio-déchets.

Pour faire face aux incivilités de dépôts sauvages, un groupe de travail composé d'élus et de techniciens a travaillé pour proposer aux communes des solutions et des outils leur permettant de lutter contre ce fléau. Nous avons souhaité favoriser dans un premier temps la prévention en mettant en place des actions de sensibilisation autour des dépôts sauvages ; balisage des dépôts sauvages en mode scène de crime pour heurter et sensibiliser. Conscient des limites de la prévention, les modalités de procédures pour les amendes administratives et amendes forfaitaires ont été mises à disposition des communes qui peuvent les appliquer dans le cadre de leur pouvoir de Police.

Le marché des matériels de collecte et pré-collecte pour l'optimisation de la collecte des secteurs centre et sud n'a pas pu être attribué pour des raisons financières. L'investissement de ce projet sur une seule année ne pouvait être supporté par la communauté des communes sans mettre à mal les autres compétences. Cependant, conscient de l'importance de ce projet, une étude permettant un phasage des investissements a été réalisée pour permettre à ce projet d'aboutir. Cette étude s'est conclue par une validation du conseil communautaire pour la mise en œuvre d'un scénario mixte ; collecte de proximité en PAV et collecte en point de regroupement, sur 4 années, avec à terme l'objectif d'une collecte de proximité 100% PAV.

Ce projet d'optimisation de la collecte doit nous permettre une maîtrise des coûts du service face à une augmentation des coûts de traitement et des énergies.

Face à ces augmentations, avec Blandine CANAL ; vice-Présidente en charge des finances, nous avons rencontré l'ensemble des professionnels en contrat avec terres du Lauragais pour la collecte de leurs déchets. Nous avons pris le temps d'échanger avec chacun d'entre eux pour leur expliquer les augmentations à venir concernant le montant des déchets collectés au m3 pour les ordures ménagères résiduelles et pour les déchets recyclables.

Le fait marquant de cette année 2021 sera l'aboutissement de cette étude d'optimisation avec la validation par la majorité des élus communautaires de la mise en œuvre sur les 4 années à venir de la collecte de proximité en PAV.

2022 sera également une année avec des étapes importantes pour l'aboutissement de cette optimisation, nous allons travailler dès le début de l'année au dossier de consultation des entreprises pour l'acquisition des nouveaux matériels de collecte et de pré-collecte. Avec pour objectif une attribution du marché à l'été 2022.

Convaincu qu'une des clés principale de la réussite de ce projet sera la communication, nous allons reprendre, dès l'attribution du marché, le travail avec notre cabinet de communication pour l'accompagnement au changement des nouveaux modes de collecte.

Enfin nous travaillerons également sur deux objectifs réglementaires majeurs, l'extension des consignes de Tri et le tri à la source des biodéchets.

La réglementation nous impose un passage à l'extension des consignes de Tri au plus tard le 1er janvier 2023, nous serons prêts et en ordre de marche pour que nos administrés puissent dès le 1er janvier 2023 déposer tous leurs emballages dans les bacs de Tri.

Autre date, celle du 1er janvier 2024, où nous devons proposer à tous nos administrés une solution pour trier à la source leur biodéchets. Là aussi nous serons prêts, une étude menée par le bureau d'étude INDIGGO est en cours, l'objectif sera de mixer entre compostage et collecte en fonction des situations.

Pour l'ensemble de ces projets, nous avons sollicité l'ensemble de nos partenaires pour des soutiens financiers. Nous travaillons ces dossiers avec la Région Occitanie, l'ADEME, CITEO et les services préfectoraux afin d'obtenir un maximum de financement.

Je remercie l'ensemble des élus et des techniciens qui m'ont accompagné sur l'ensemble des travaux réalisés en 2021, merci également à tous les agents du département environnement-déchets qui quotidiennement assurent ces missions indispensables de service public.

Enfin, plutôt que de focaliser sur les quelques incivilités ; dépôts sauvages et non-respect des consignes de tri, qui restent à la marge, je préfère ici remercier le plus grand nombre de nos administrés qui ont pris pour habitude les bons gestes en matière de gestion des déchets. Merci à vous tous qui contribuez au respect de notre planète.

Jean Jacques RAMADE

Vice-Président en charge de l'environnement.

1 Territoire et organisation du service

1 1 Périimètre du territoire des terres du Lauragais



Le présent rapport porte uniquement sur la partie du territoire gérée en régie.

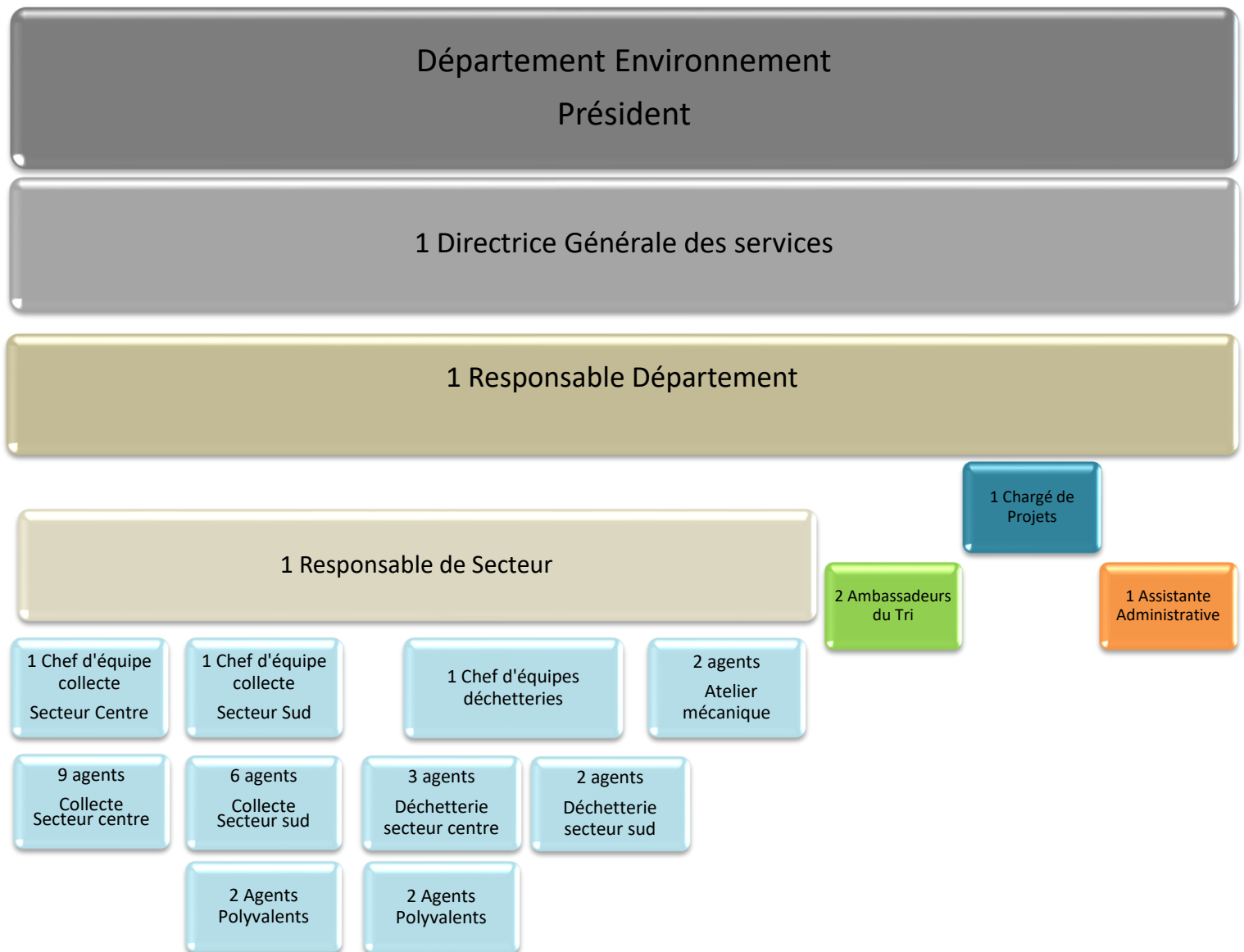
1.2 Population du territoire géré en régie

Aignes	243 Hab
Avignonet-Lauragais	1 578 Hab
Beauteville	180 Hab
Caignac	390 Hab
Calmont	2 362 Hab
Cessaes	161 Hab
Folcarde	119 Hab
Gardouch	1 264 Hab
Gibel	368 Hab
Lagarde	415 Hab
Lux	342 Hab
Mauremont	318 Hab
Mauvaisin	225 Hab
Monestrol	56 Hab
Montclar-Lauragais	244 Hab
Montesquieu-Lauragais	993 Hab
Montgaillard-Lauragais	727 Hab
Montgeard	489 Hab
Nailloux	3 900 Hab
Renneville	547 Hab
Rieumajou	136 Hab
Saint-Germier	113 Hab
Saint-Léon	1 279 Hab
Saint-Rome	56 Hab
Saint-Vincent	192 Hab
Seyre	131 Hab
Trébons-sur-la-Grasse	460 Hab
Vallègue	522 Hab
Vieillevigne	345 Hab
Villefranche-de-Lauragais	4 662 Hab
Villeneuve	1 404 Hab
Total	24 221 Hab

1.3 La commission environnement

BARTHES	Serge	31560	CAIGNAC
BIGNON	Christine	31290	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
BOMBAIL	Jean Pierre	31560	GIBEL
BOURGAREL	Roger	31460	PRUNET
BREIL	Christophe	31560	CALMONT
BRESSOLLES	Pierre	31290	LUX
CALMETTES	Francis	31460	LE FAGET
CANAL	Blandine	31190	MAUVAISIN
CASTAGNÉ	Didier	31460	SEGREVILLE
CESSÉS	Evelyne	31570	BOURG SAINT BERNARD
DATCHARRY	Didier	31560	NAILLOUX
DAYMIER	Marie-Gabrielle	31460	CARAMAN
DE LA PANOUSE	Geoffroy	31290	SAINT-ROME
FERLICOT	Laurent	31460	LOUBENS LAURAGAIS
FIGNES	Jean-Claude	31460	FRANCARVILLE
KONDRYSZYN	Serge	31560	MONTGEARD
LABATUT	David	31290	MONTCLAR LAURAGAIS
MIQUEL	Laurent	31290	VIEILLEVIGNE
MORICHON	Roland	31570	PRÉSERVILLE
MOUYON	Bruno	31290	MONTGAILLARD LAURAGAIS
PEIRO-FOURNIER	Marielle	31290	LAGARDE
POUILLES	Emmanuel	31290	CESSALES
RAMADE	Jean-Jacques	31290	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
REUSSER	Isabelle	31570	SAINTE FOY AIGREFEUILLE
ROQUES	Gérard	31550	AIGNES
ROS-NONO	Francette	31290	RENNEVILLE
SIORAT	Florence	31570	SAINT PIERRE DE LAGES
STEIMER	John	31290	TRÉBONS
ZANATTA	Rémy	31290	VALLÈGUE

1.4 Nouvel organigramme du service



2 Témoignages

2.1 Responsable du secteur collecte

« Suite au départ du chef de service collecte, une nouvelle organisation du département environnement a été mise à l'essai en juillet 2021. Trois agents des services collecte et déchetterie ont été positionnés chef d'équipe ; 1 chef d'équipe déchetterie, 1 chef d'équipe collecte secteur centre et 1 chef d'équipe collecte secteur sud. Les objectifs de cette réorganisation à l'essai sur 6 mois étaient d'une part une meilleure réactivité face aux demandes, réclamations, problèmes de planning et d'autre part s'appuyer sur les connaissances et compétences de ces 3 chefs d'équipes ayant pratiqués le terrain de nombreuses années.

Mon rôle dans cette nouvelle organisation en tant que chef de secteur a été d'assurer l'organisation des services collecte, déchetterie, transport et atelier en m'appuyant sur les chefs d'équipes. Après quelques semaines d'accompagnement des chefs d'équipes dans leurs nouvelles missions, j'ai pu prendre le recul nécessaire pour me consacrer pleinement à la gestion et au suivi des différents flux de déchets, à l'élaboration et au suivi des budgets, au suivi des ressources humaines et au projet d'optimisation de la collecte.

Fin 2021, après 6 mois d'essai de cette réorganisation et les efforts de chacun, le bilan s'avère positif tant sur le plan opérationnel que sur le plan humain. La présence sur le terrain des chefs d'équipes auprès des administrés et des agents s'avère être une plus-value pour le service en termes d'efficacité et de réactivité. Sur le volet humain cette réorganisation a permis une évolution en interne de 3 anciens agents de collecte et de déchetterie, donnant ainsi la possibilité aux agents d'une évolution au sein du département environnement. »

Stéphane PRADEL

2.2 Chefs d'équipe



Michel CADAMURO

Sébastien CASTELLE

Manuel CASTANG

« En 2005 je débutais à Terres du Lauragais en tant que ripeur, je suis passé chauffeur, puis mécanicien et enfin agent polyvalent. En 2021 suite à la réorganisation du service environnement, j'ai accepté d'accroître mes missions et mes responsabilités, en acceptant le nouveau poste de chef d'équipe. Cette nouvelle fonction me donne l'opportunité d'effectuer un travail administratif et de gestion des équipes qui me permet de développer mes compétences. »

Sébastien CASTELLE

« En 2000 je débutais au SIVOM de Nailloux en tant que chauffeur ripeur, continuant au même poste à Coloursud puis à Terres Du Lauragais. En 2021 suite à la réorganisation du service environnement, il m'a été proposé le poste de chef d'équipe du secteur sud. Aujourd'hui ce nouveau poste me donne l'opportunité de développer mes compétences administratives et de management. Mes connaissances de terrain et du fonctionnement des équipes ont facilité ma prise de poste dans mes nouvelles missions. »




Michel CADAMURO

« Depuis 2007 j'ai évolué à la déchetterie de Villefranche de Lauragais, d'abord en tant qu'agent de déchetterie puis j'ai pris en charge le transport. Aujourd'hui après avoir été référent des déchetteries j'occupe le poste de Chef d'équipe à la suite de la réorganisation du service environnement. Après avoir réussi concours et examens, j'ai pu mettre en pratique mes nouvelles fonctions de management grâce à mon expérience du terrain. »

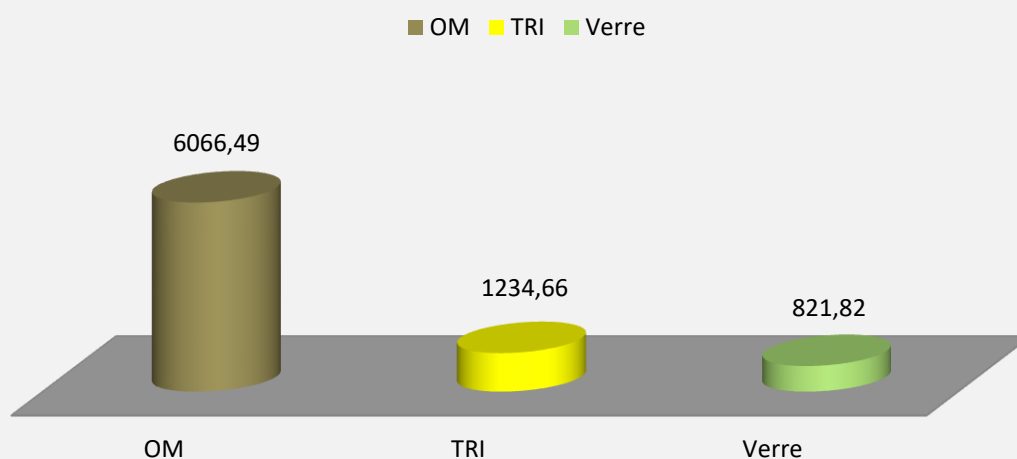
Manuel CASTANG

3 La collecte

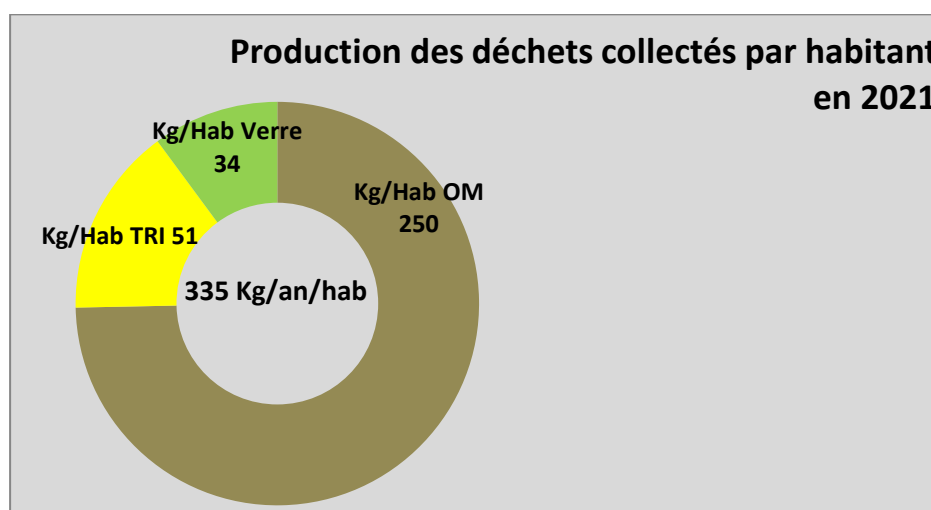
3.1 Les tonnages 2021

	Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets Ménagers Recyclables	Verre
2021			
	6066,49	1234,66	821,82
Prestataire	Véolia	Suez	Carcano

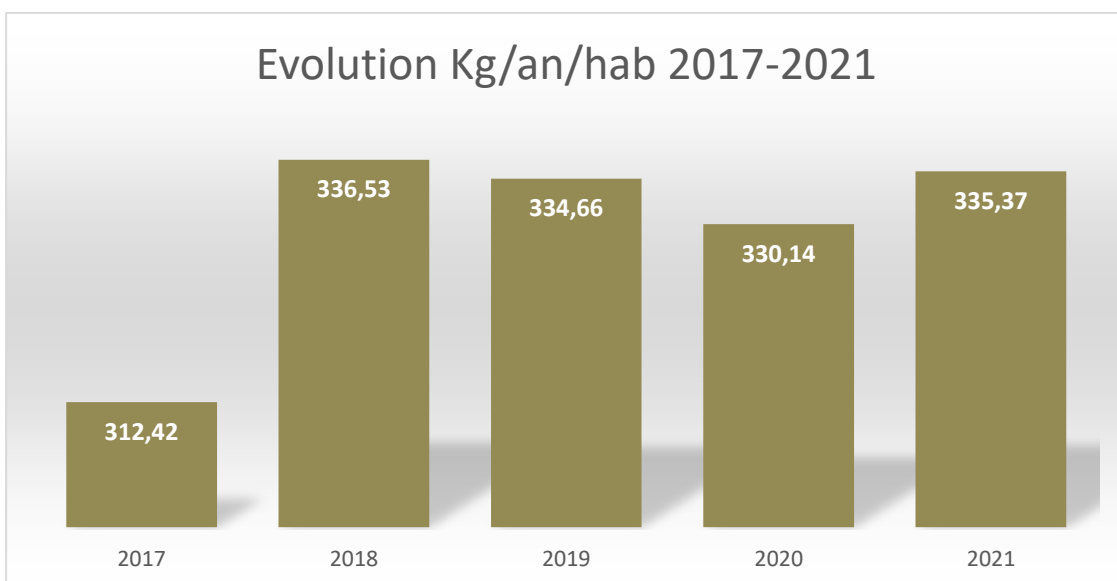
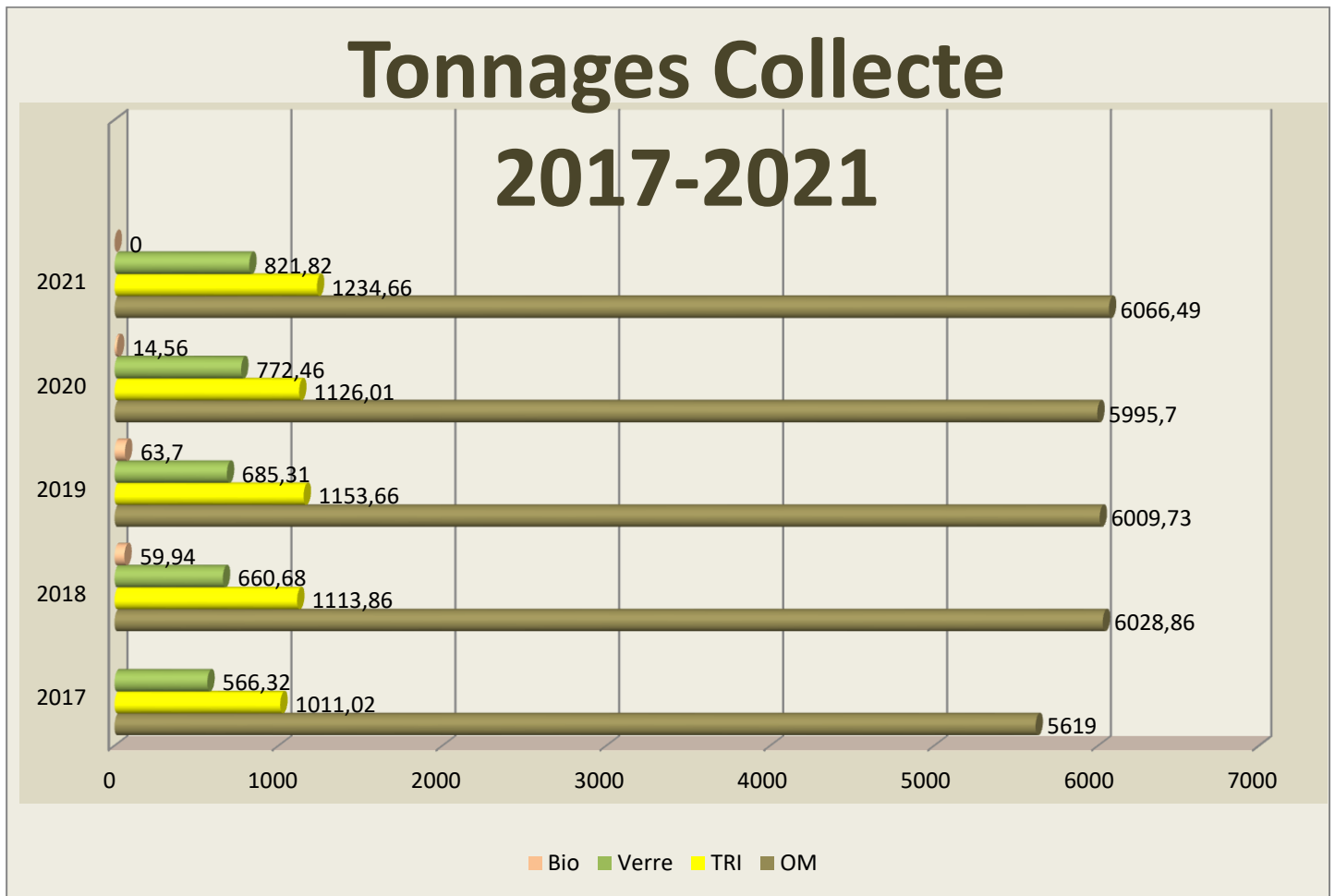
Répartition des déchets collectés en 2021



Production des déchets collectés par habitant en 2021



3.2 Evolution des tonnages 2017- 2021

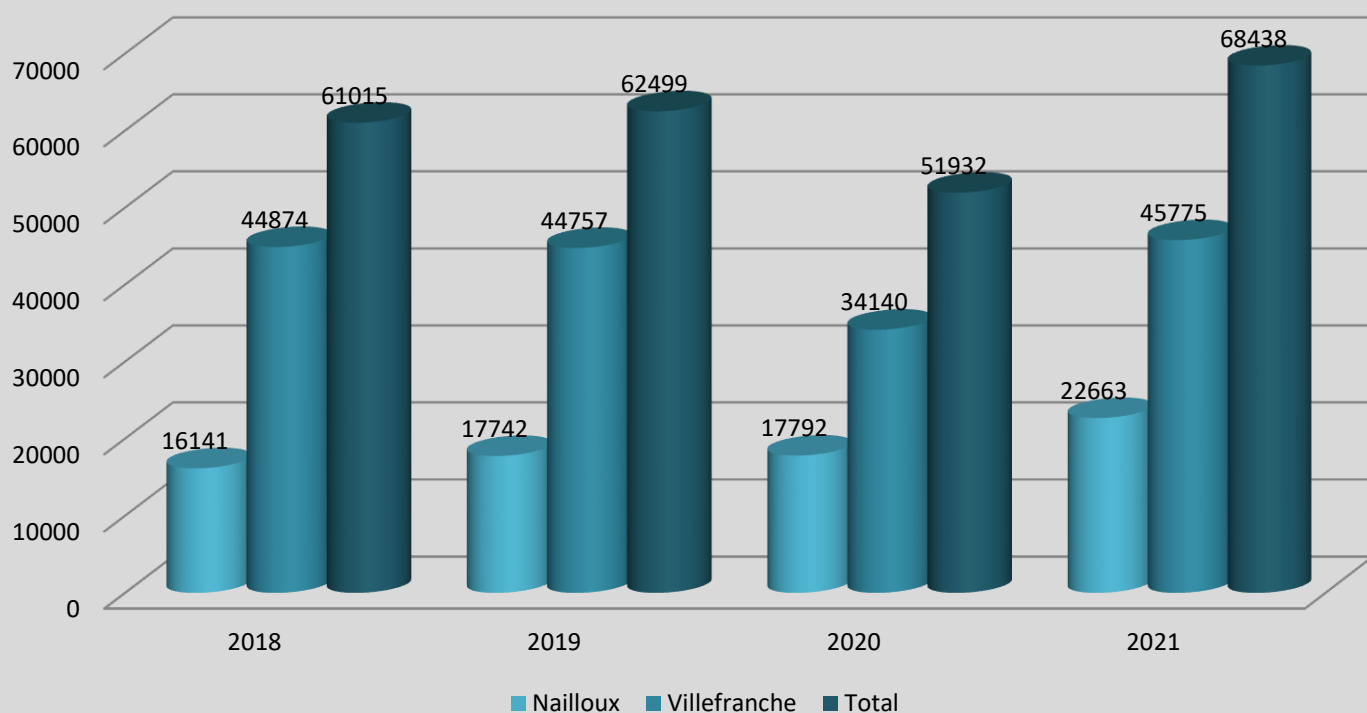


4 Les déchetteries

4.1 Les entrées

Année	Villefranche	Nailloux	Total
2018	44874	16141	61015
2019	44757	17742	62499
2020	34140	17792	51932
2021	45775	22663	68438

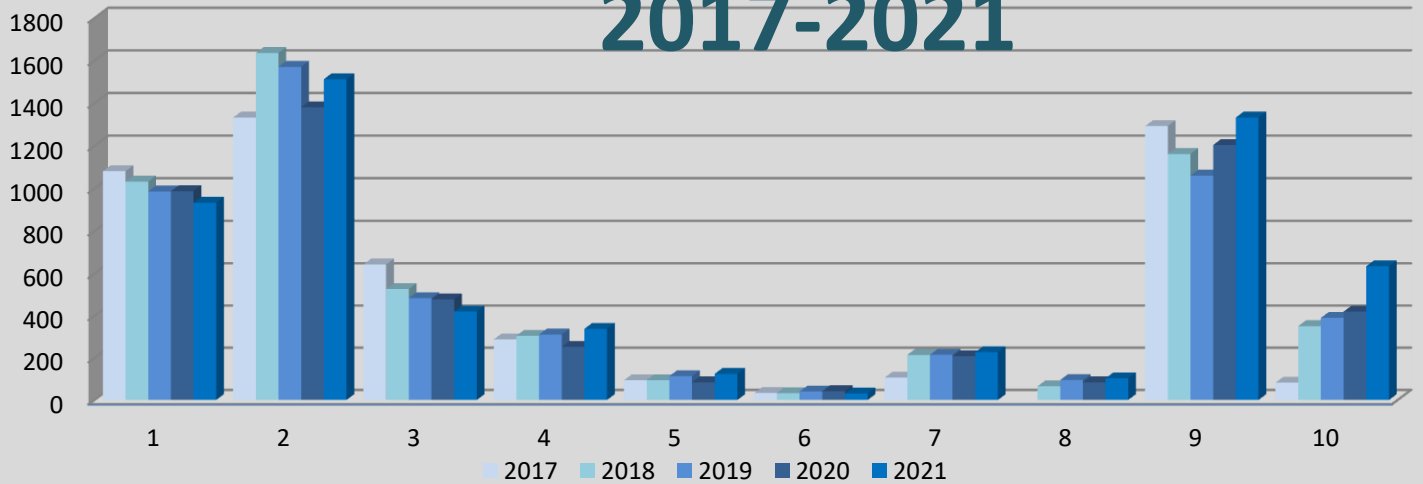
Entrées déchetteries 2018-2021



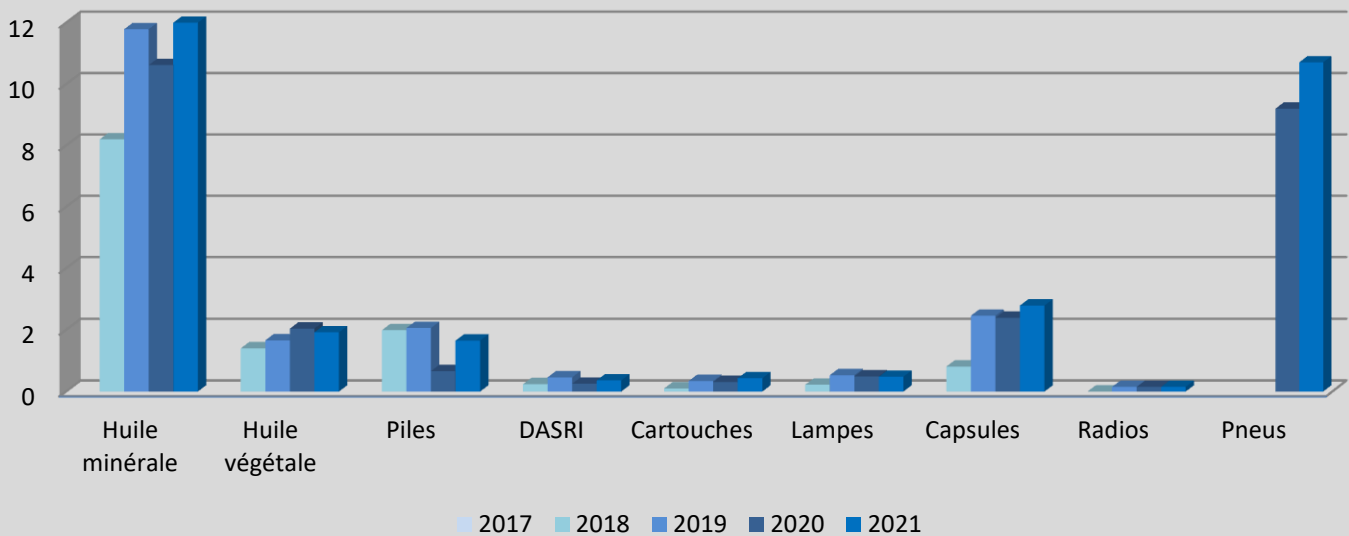
*2020 Fermeture des déchetteries en raison du COVID.

4.2 Les tonnages

Tonnages flux principaux 2017-2021

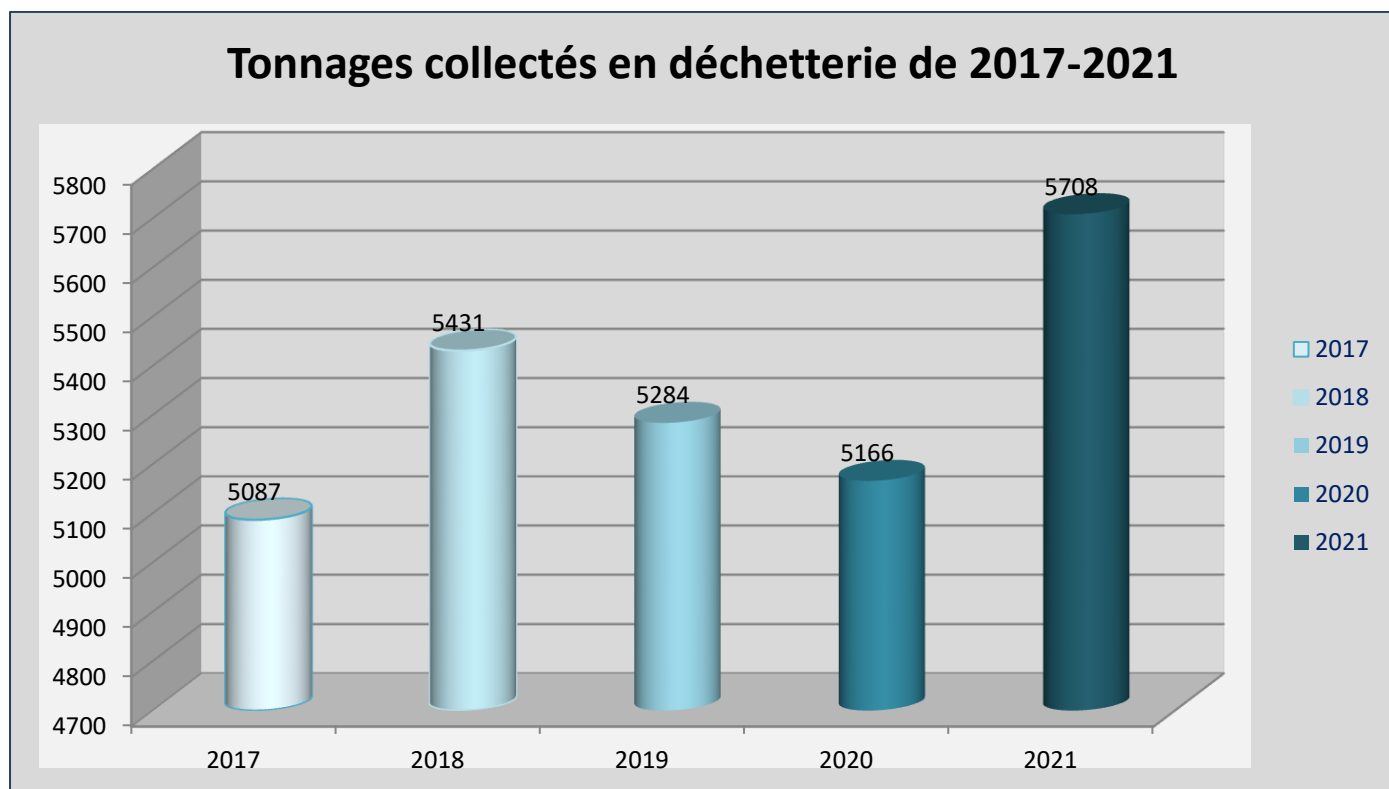


Tonnages flux secondaires 2017-2021

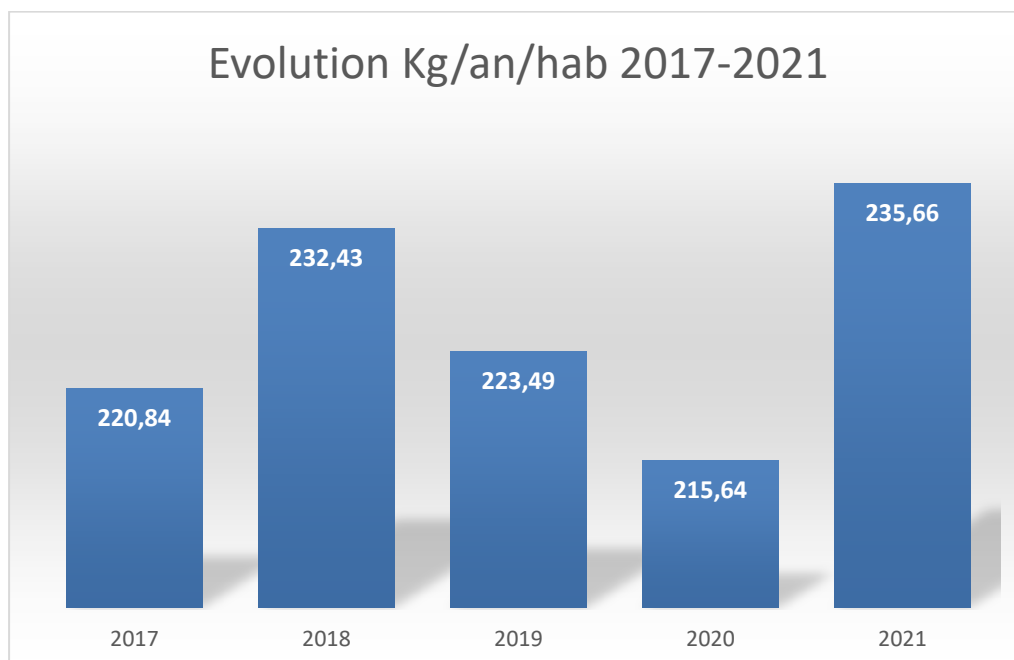


2021	
Flux	Tonnes
TVNI	933
Déchets verts	1513
Bois (A et B)	425
Métaux	338
Cartons	124
Huile minérale	12
Huile végétale	1,92
DMS	47
Piles	1,65
DEEE	227
Textiles	103
DASRI	0,36
Cartouches	0,43
Lampes	0,48
Capsules	2,79
Radios	0,15
Gravats	1333
Mobilier	635
Pneus	10,71
Totaux	5708

4.3 Evolution des tonnages 2017-2021



*2020 Fermeture des déchetteries en raison du COVID.



5 Indicateurs financiers



PROVENANCE DES DONNEES FINANCIERES

Les données présentes dans les pages qui suivent sont issues de la matrice des coûts 2021 de Terres du Lauragais. La matrice des coûts est un outil développé par l'agence de la transition écologique (ADEME).

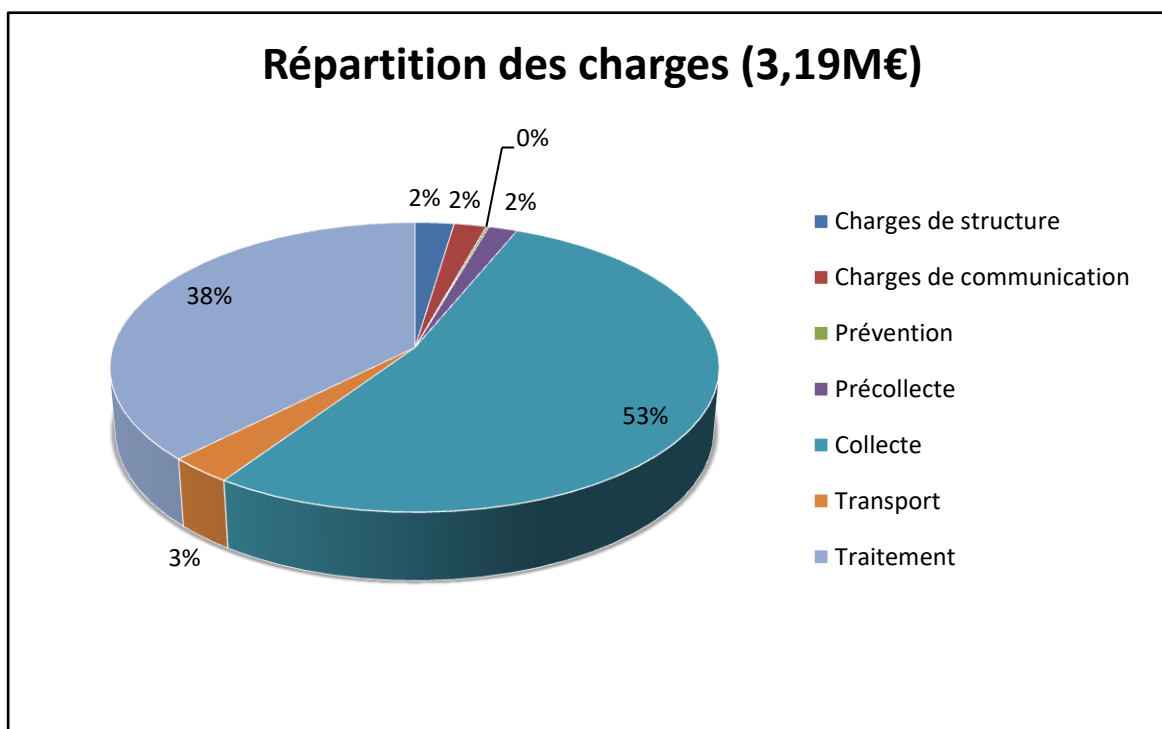
C'est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du SPPGD qui permet de détailler pour chaque flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, recyclables, verre...) et par étapes techniques (collecte, traitement...), les charges et les produits associés.

Ce cadre commun permet de pouvoir se comparer avec les données au niveau national ou avec les données des collectivités de même typologie.

Remarques : Les données de la matrice proviennent du grand livre de la collectivité et elles sont retraitées de manière extracomptable. Il y a donc nécessairement un décalage entre les chiffres du compte administratif et ceux de la matrice. **Tous les coûts présentés dans cette partie sont en Hors taxe.**

5.1 Les dépenses

Charges 2021	Montant € arrondis	Montant €/hab
Charges de structure	75 201	3
Charges de communication	62 185	3
Charges techniques	3 052 664	126
<i>Prévention</i>	4 998	0
<i>Précollecte</i>	55 470	2
<i>Collecte</i>	1 698 939	70
<i>Transport</i>	95 800	4
<i>Traitement</i>	1 197 457	49
Total charges HT	3 190 050	132
TVA acquitée	143 251	6



La collecte représente le premier poste de dépenses du service à hauteur de 53% du total, vient ensuite le traitement avec 38%. Ces deux postes de charges représentent à eux deux 91% des dépenses du service public de prévention et de gestion des déchets de Terres du Lauragais.

Charges de structure : Elles sont constituées des charges liées au personnel administratif (salaires, frais véhicules, téléphones...) ainsi que les frais des études en lien avec le service (études d'optimisation de la collecte, études biodéchets...)

Communication : Comprend l'ensemble des opérations initiées par la collectivité pour faire connaître le service et permettre sa meilleure utilisation (élaboration de documents, impressions...) et les charges liées aux ambassadeurs du tri.

Prévention : Correspond aux dépenses liées à l'ensemble des actions mises en place par la collectivité pour réduire la quantité de déchets produits ainsi que leur nocivité. On retrouve par exemple les achats de composteurs dans cette catégorie.

Pré-collecte : Regroupe l'achat et la maintenance des contenants ainsi que l'aménagement des points de collecte.

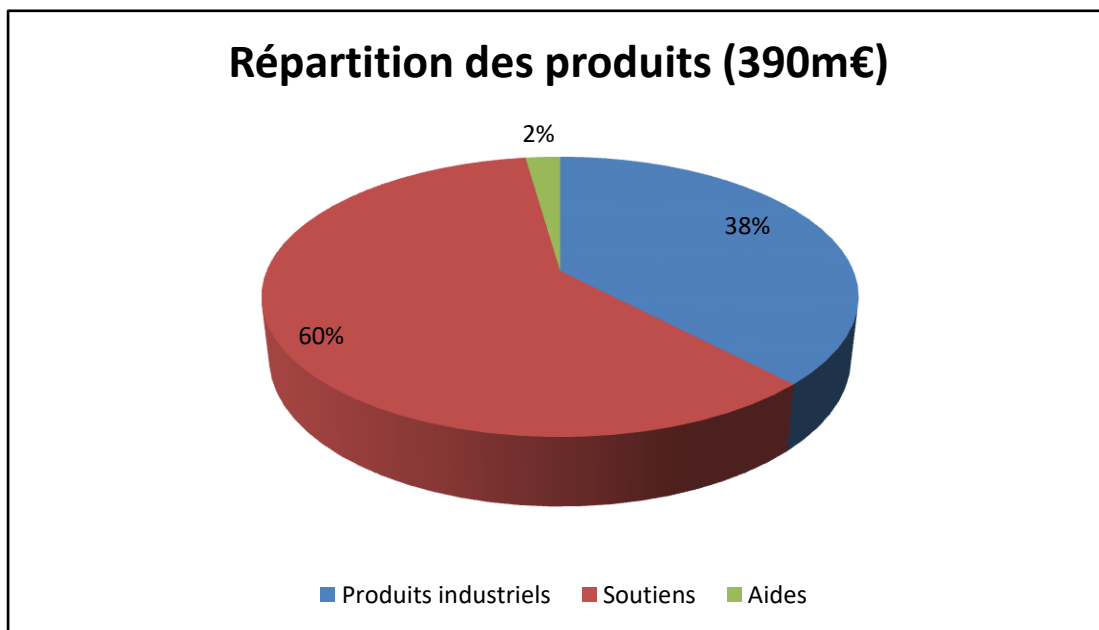
Collecte : Les dépenses de collecte correspondent aux charges liées au fonctionnement des véhicules de collecte, aux frais de haut de quai des déchetteries et à la mobilisation des moyens humains (Ripeurs, chauffeurs et agents des déchetteries)

Transport : Ce poste de dépense comprend les frais de quais de transfert et les frais de transport facturés par les prestataires pour acheminer les déchets des quais de transfert jusqu'au centre de traitement adéquat. Est aussi inclut toutes les opérations de bas de quai des déchetteries (transport des bennes, compactage...).

Traitement : Ensemble des dépenses liés au traitement des déchets (tri et conditionnement, incinération, compostage...).

5.2 Les recettes

Produits 2021	Montant € arrondis	Montant €/hab
Produits industriels	148 019	6
Soutiens	233 572	10
Aides	8 755	0
Total produits HT	390 346	16

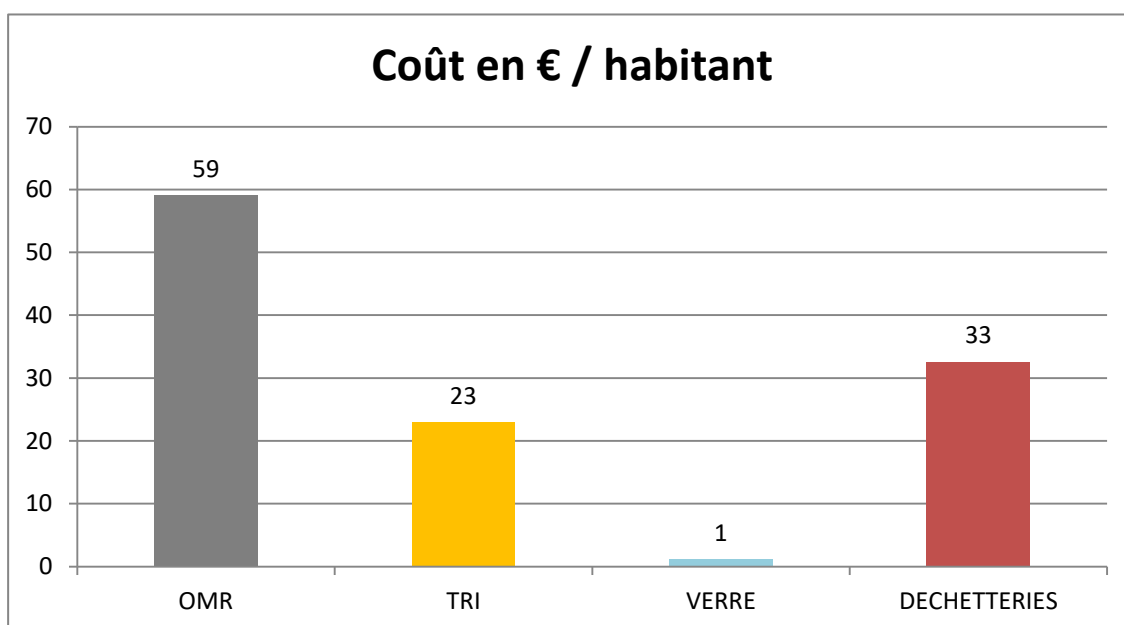
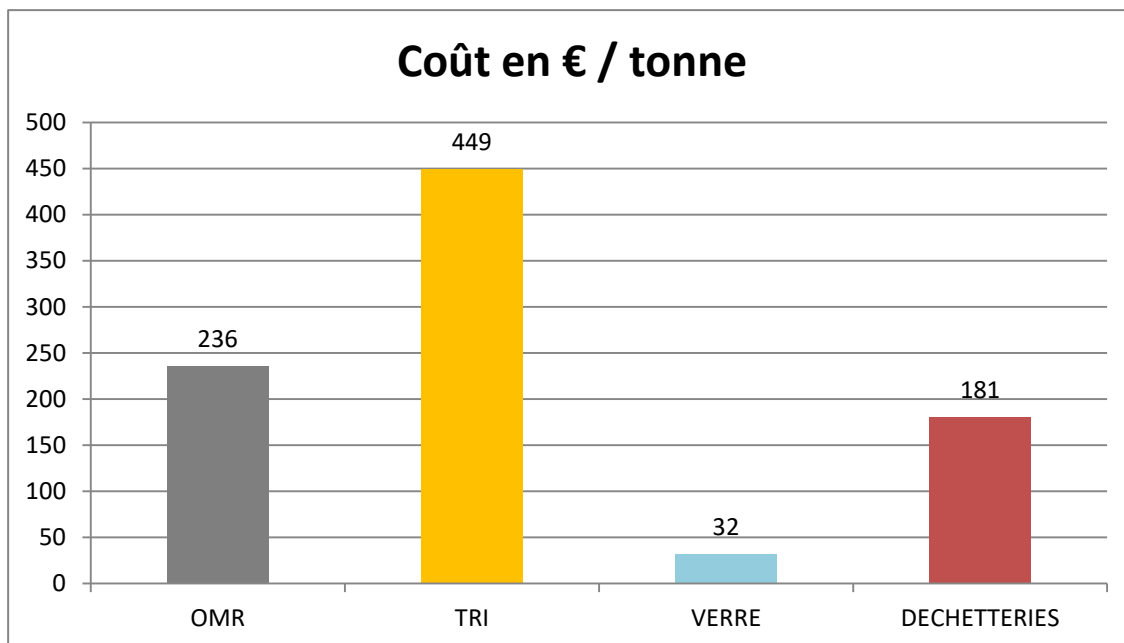


- Produits industriels = Vente de matériaux, vente de composteurs
- Soutiens = Sommes versées par des éco-organismes en fonction des performances de matière recyclée.
- Aides = Reprise des subventions accordées par l'Etat, la Région, le Département ou tout autre organisme pour des investissements.

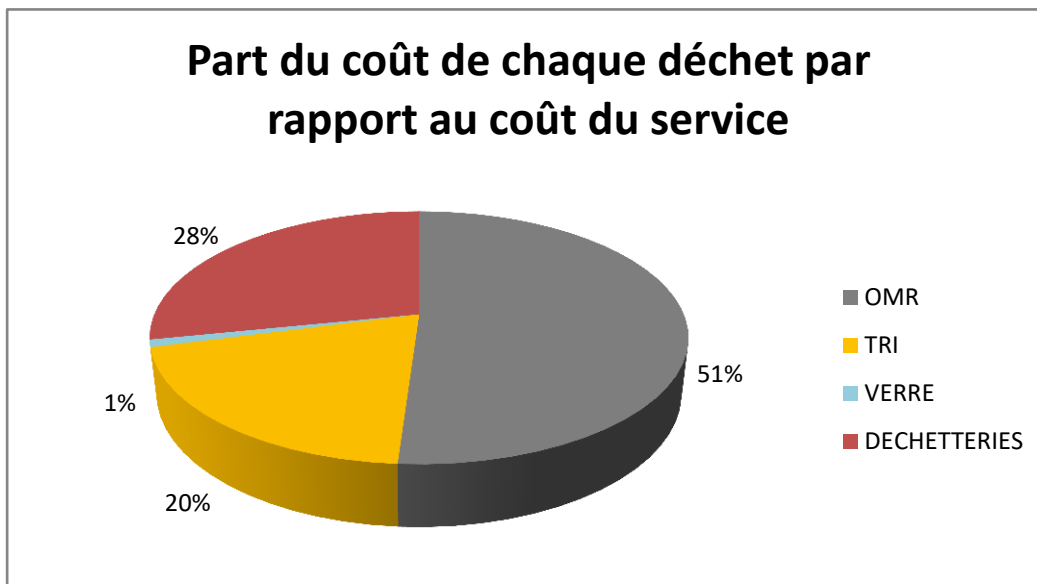
5.3 Reste à charge de la collectivité

Reste à charge 2021	Montant € arrondis	Montant €/hab
Coût à la charge de la collectivité HT	2 799 704	116
Coût à la charge de la collectivité TTC	2 942 955	122

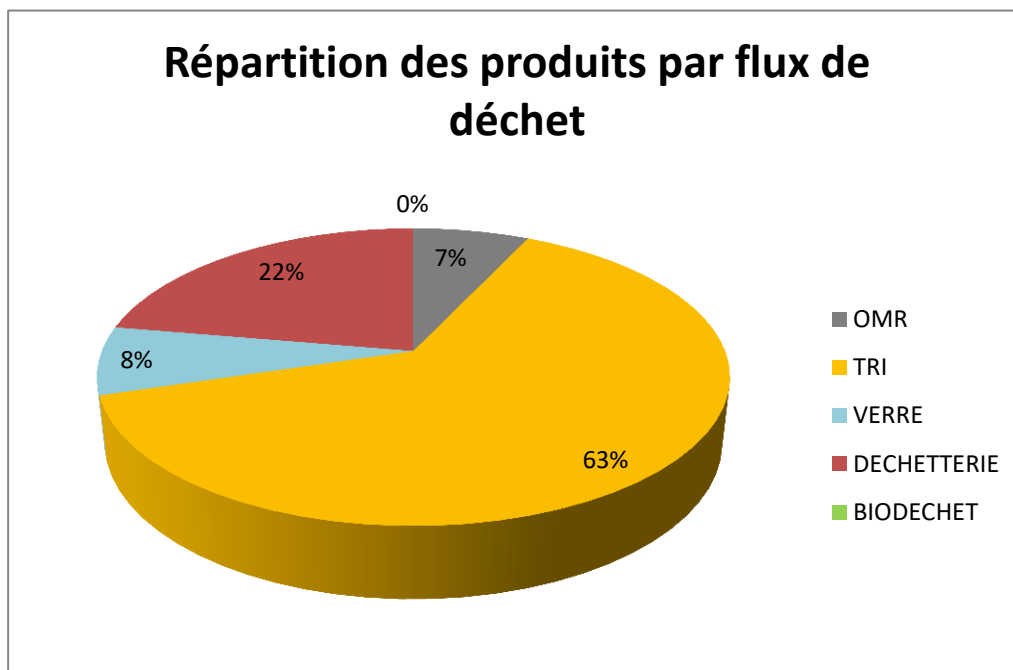
5.4 Les coûts par type de flux



5.5 Analyse du coût selon les types de déchets



- La gestion des OMR et des déchets des déchetteries représentent à eux seuls 79% du coût du service
- La gestion du verre ne représente que 1% du coût du service



- Le tri sélectif et le verre génèrent 71% des recettes du service. Ces recettes proviennent de la revente matière et des soutiens des éco-organismes comme CITEO.
- Les déchetteries représentent 22% des produits du service, essentiellement grâce à la revente matière (métaux, mobilier...)

5.6 Financement du service

Le financement du service est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale.

➤ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

La TEOM est une taxe due par les propriétaires de biens soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Son montant est calculé en multipliant la base de la taxe foncière par un taux voté annuellement par le conseil communautaire de Terres du Lauragais.

En 2021, le taux qui a été retenu est 14,4%. Le total des contributions issues de la TEOM s'est élevé à 2 936 598€.

➤ La redevance spéciale :

La redevance spéciale est un système de financement pour la prise en charge des déchets non ménagers par le service public de gestion des déchets. Le montant de cette redevance est fixé librement par Terres du Lauragais.

Le total issu de la facturation des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale s'est élevé à 158 931€ en 2021.



6. Actions de prévention et de communication

Campagnes de communication pour le grand public :



Presse

Voix du Midi, La Dépêche :
- 9 sujets traités ;
- Cible : les habitants des 58 communes (soit 40815)



Lettre externe

« *Sur les Terres du Lauragais* » :
- 2 sujets traités ;
- Cible : les habitants des 58 communes (soit 40815)



Lettre interne

« *Com'Nous* » :
- 10 sujets traités ;
- Cible : 350 agents



Facebook

- 15 publications ;
- 13830 personnes touchées.



Instagram

- 4 publications ;
- 952 personnes touchées.

Participation aux manifestations :

- **Raid Handisport à Nailloux :**
10 personnes sensibilisées

- **Festival Convivencia à Gardouch :**
20 personnes sensibilisées

- **Marché de producteurs à Renneville :**
31 personnes sensibilisées

- **Worlds Cleanup Day à Calmont et Gardouch :**
78 personnes sensibilisées
300 Kg de déchets + 9000 mégots ramassés.

- **Fête des possibles à Nailloux :**
75 personnes sensibilisées

- **Accueil des nouveaux arrivants à Nailloux :**
50 personnes sensibilisées

Vente de composteurs :

Les composteurs sont vendus à prix coûtant (29.99€) aux administrés et sont offerts aux écoles et ALSH.

	Foyers	Écoles / Cantines / ALSH	Société / Entreprises
Composteurs 300L	138	3	1
Composteurs 600L		1	
Nombre total de personnes	423	307	6

Outils de sensibilisation :

- **Affiches :** Dépôts sauvages ; compostage et vente de composteurs ; Tri sélectif ; Ordures ménagères...

-

- **Flyers :** Zéro déchets ; Do It Yourself ...

-

- **Boîtage :** Suppression de la collecte en porte à porte.

Animations et sensibilisation des enfants :

- **Visite de la déchetterie de Villefranche-de-Lauragais :**
63 enfants + 7 accompagnants sensibilisés (Centre de Loisirs de Villefranche-de-lauragais + école Jules Ferry de Villefranche-de-Lauragais).



- **Sensibilisation au tri sélectif :**
354 enfants + 28 accompagnants sensibilisés (École Marie Carpentier de Calmont + école élémentaire Jean Rostand de Nailloux).



- **Sensibilisation au compostage :**
249 enfants + 23 accompagnants sensibilisés (Maison des Jeunes de Nailloux + école maternelle Pauline Kergomard de Nailloux + classe de maternelle école de Montesquieu-Lauragais + école Jean Soucale de Villeneuve + école Marie Carpentier de Calmont).



- **Visite du camion poubelle :**
Dans le cadre de la fête du RPE

